

SUNFOOD HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 8 289 358 euros
Siège social : 72 avenue Henri Martin, 75016 PARIS
919 634 758 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 01 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 01 mars,
A 10 heures,

La Société **CLAIRSYS**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 406 108 euros, ayant son siège social 72 Avenue Henri Martin, 75116 PARIS 16, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 429 528 RCS PARIS,
Représentée par **Monsieur Vincent GERONDEAU**, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société **SUNFOOD HOLDING**,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Monsieur Vincent GERONDEAU

Né à ST MANDE (94) le 26 février 1965
De nationalité française.

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Vincent GERONDEAU** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Vincent GERONDEAU** aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Vincent GERONDEAU ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société CLAIRSYS
Vincent GERONDEAU

Vincent Gerondeau